
PROCES VERBAL**CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 mai 2024 à 20h**

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

| | | |
|------------------------------|----|---|
| Nombre de membre en exercice | 15 | |
| Présent(e)s | 13 | M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme SANDER Tania adjointe, Mme WALTER Patricia, Mme WOLFF Corine, M. PFEIFLE Julien, M DIETRICH Roland, M STEIG Loïc, Mme SCHMITT Audrey, M URBAN Christian, M FRICKER Alexis et M JAECKEL Olivier |
| Absent(e)s excusé(e)s | 2 | Mme MEYER Mireille et Mme LEONHART Mireille |
| Procurat ion (s) | 0 | |

M. le Maire salue les membres présents et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance.
2. Adoption du PV de la séance du 21 mars 2024
3. Ecole de 4 jours
4. Convention de résiliation amiable AASBR
5. MAM.
6. Bail de vignes
7. Convention informatique CAH
8. Télétransmission des actes de marchés publics.
9. DIVERS

1 Délibération N°2024-0025 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité HUBER Christophe comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2024-026 : Adoption du PV de la séance du 21 mars 2024

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.
CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,
Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à 12 voix pour et une abstention.

3. Délibération N°2024-027 : Ecole de 4 jours

Monsieur le maire explique qu'à la rentrée 2021, les écoles de notre RPI ont sollicité une dérogation pour organiser l'organisation scolaire sur 4 jours, avec des journées de 6 heures. Cette dérogation a été accordée pour 3 ans, il convient donc de faire une demande de renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans à compter de la rentrée 2024.

Considérant l'avis favorable et unanime du conseil d'école du 19 mars 2024, le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de faire une demande de renouvellement pour l'organisation sur 4 jours.
- d'autoriser le Maire à signer cette demande

4. Délibération N°2024-028 : Convention de résiliation amiable AASBR

Par délibération 2021 -42 en date du 15/11/2021 le conseil municipal a approuvé la conclusion de deux conventions entre la commune de UHRWILLER et l'AASBR en vue de la gestion de la micro crèche (une convention de partenariat et une convention de gestion patrimoniale de locaux dédiée à l'accueil de la petites enfances).

En date du 19 février 2024, dans le cadre d'une réunion de suivi de l'application des deux conventions, l'association nous a informé de leurs finances déficitaires et par conséquent de leur souhait de mettre un terme aux dites conventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la convention de résiliation amiable, qui prendra effet le 27 juillet à 23h59 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

5 MAM.

Deux personnes souhaitent créer une Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancien local de la micro crèche. Ils sont actuellement à la recherche d'une troisième personne souhaitant intégrer le projet, afin de pouvoir y accueillir 12 enfants (4enf/assistante maternelle).

La commune a sollicité le Val de Moder, porteur du projet de la micro crèche en 2010/11 afin d'obtenir les autorisations d'ouverture au public.

6 Délibération N°2024-029 : BAIL DE VIGNES

M. le Maire présente au conseil municipal les candidatures pour le lot de vignes qui s'est libéré suite à la dénonciation du bail de M. KISTER Huber (CM du 21 mars 2024)

-M PONS Aurélien, se porte candidat pour le lot de vignes 31

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer le lot de vignes 31 à compter du 1^{er} janvier 2024, à M PONS Aurélien et autorise le Maire à signer le bail.

7 Délibération N°2024-030 : Convention informatique CAH

Monsieur le maire soumet au conseil municipal une proposition de prestation d'infogérance, concernant la gestion du service informatique de la mairie à la Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information (DANSI) de la CAH

Les prestations assurées par la DANSI peuvent se résumer ainsi :

- Les missions de conseils à la demande de la commune
- L'assistance des utilisateurs
- La gestion des comptes utilisateurs et boîtes aux lettres associées
- L'installation, le paramétrage, la maintenance et la gestion des équipements informatiques listés
- La mise à disposition d'espaces de stockage dans le datacenter de la CAH, notamment pour la sauvegarde de données
- La mutualisation d'applications métiers et des services associés si cela est possible
- La gestion des contrats de maintenance logiciel et la mise à jour de ces derniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'approuver la convention de prestation de services de la CAH et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

8 Délibération N°2024-031 : Télétransmission des actes de marchés publics

Par délibération du 22 septembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorisé la signature de la convention avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet.

Par délibération du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer un avenant, afin de changer d'opérateur de transmission au profit du contrat de services BLES CONTROLE DE LEGALITES ACTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, par l'opérateur BERGER-LEVRAULT.

Par délibération du 15 juin 2023, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer un avenant, décidant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux actes budgétaires.

La maire informe le conseil municipal de la possibilité d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signé avec la Préfecture du Bas-Rhin, afin d'étendre la télétransmission aux marchés publics

9.DIVERS

- **Election européenne** réalisation du planning des assesseurs
- **Commande groupée de géranium** établissement du planning des permanences et information sur la présence de France Bleu le samedi 4 mai.
- **Fête de 14 juillet**, la salle polyvalente ne sera pas disponible en raison des travaux. Les festivités seront organisées dans la cour de l'école, il faudra prévoir une camionnette pour les boissons auprès de la halle aux vins, une camionnette réfrigérante auprès de la boucherie Adolff et un chapiteau en cas de mauvais temps.
- **Réseau de chaleur**, une première rencontre a eu lieu avec le bureau d'étude le 25 avril 2024.

- **Sanitaire de l'école**, la société DENI a été sollicité pour l'établissement d'un devis.
- **Fêtes des 07 et 21 juin**, point sur l'organisation, répartition des tâches et rendez-vous fixée Jeudi 6 juin à 19h à l'aire de jeux pour les préparatifs.
- **Colombarium**, à ce jour il reste 3 alvéoles de disponibles, il faudra réfléchir très prochainement à un agrandissement.
- **Prochain Conseil Municipal** 13 juin 2024 à 20h

Tour de table

- Des citoyens se sont plaints des barrages occasionnels chemin belle vue
- La plantation d'arbres par Monsieur Gander aux vignes est saluée
- Il faudrait organiser l'entretien du jardin au 27A rue principale

La séance a été clôturée à 21h28

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

| Numéro de délibération | Nomenclature des actes |
|------------------------|--|
| 2024-0025 | 9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes |
| 2024-0026 | 9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes |
| 2024-0027 | 8 Domaines de compétences 8.1 Enseignement |
| 2024-0028 | 3 Domaine et patrimoine 3.3 locations |
| 2024-0029 | 3 Domaine et patrimoine 3.3 locations |
| 2024-0030 | 9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes |
| 2024-0031 | 9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes |

Signatures :

Le Maire :

Michel FICHTER

Le secrétaire :

Christophe HUBER